

VOYAGER À VÉLO

Vous voilà à deux pas de parcourir l'un de nos chemins millénaires à vélo.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à votre moyen de transport le temps de cette échappée et les réponses à des questions comme “*est-ce que je peux utiliser mon propre vélo ?*”, “*les sacoches vélos sont-elles incluses dans la location ?*” ou “*que faire en cas de crevaison ?*”.

1. VÉLO DE LOCATION

a. Quels sont les vélos loués ?

Vélo à assistance électrique : Modèle Jarifa² 6.7 de la marque FOCUS, VTT semi rigide 29 pouces, 12 vitesses, freins à disque hydrotique avec quatre modes d'assistance. Moteur Bosch performance CX 85 Nm, batterie 625Wh. Autonomie de 60 à 100 km. Attention il s'agit là de fourchettes, cela va dépendre bien évidemment de l'utilisation et d'une multitude de facteurs.



b. Quels accessoires sont compris dans la location ?

Chaque vélo de location est fourni avec un **casque**, un **anti-vol**, un **kit-anti-crevaison** (multi Tool, démonte pneus, chambre à air), un **chargeur** et la **clé de batterie**.

En option vous pouvez demander en contactant au préalable le loueur sacoches, paniers métalliques, et GPS.

c. Comment se passe la livraison des vélos ?

Les vélos sont livrés à l'hébergement le 1er jour. En fin de séjour, vous aurez toutes les indications pour laisser les vélos à notre transporteur pour leur rapatriement.

2. VÉLO PERSONNEL

a. Est-ce que je peux utiliser mon vélo personnel ?

Pour réaliser ce périple, le meilleur compromis sera offert par le vélo tout chemin (VTC). Il sera équipé de pneus suffisamment solides pour résister aux crevaisons mais sans véritable crampon afin de permettre un parcours routier sans effort excessif. Possible également avec un vélo tout terrain (VTT) mais alors nous vous conseillons de l'équiper de pneus pour terrain mixte (routes et chemins). Parcours vivement déconseillé aux vélos de route.

Attention, **les vélos électriques avec batterie fixe (non amovible) ne sont pas acceptés**. En effet, à certaines étapes, les hébergements n'ont pas de local avec prise électrique. Par conséquent, les batteries ne sont rechargeables qu'en chambre.

3. HÉBERGEMENT

a. Où garer mon vélo ?

Chaque hébergement a son propre fonctionnement. Nous vous conseillons de **vous renseigner auprès de l'accueil de votre hébergement**, à votre arrivée, pour connaître leur fonctionnement et recommandations. La plupart d'entre eux dispose d'un petit local dédié, mais ce n'est pas systématique. Parfois une cour, un garage ... Nous vous transmettons également dans un second document toutes nos recommandations pour bien garer votre vélo. **Attention, les vélos ne sont pas autorisés en chambre.**

b. Comment recharger mon vélo électrique ?

Les vélos électriques fournis sont équipés d'une batterie amovible. **Vous pourrez donc les recharger aisément dans votre chambre.**

4. SÉCURITÉ ET ASSURANCE

a. Que faire en cas de crevaison ?

Vous serez équipé d'un kit de réparation pour réparer les petites crevaisons en toute autonomie.

b. Que faire en cas de panne plus importante ?

Pour un problème plus important, **l'agence et nos partenaires loueurs seront à votre disposition pour vous aider.** Il vous faudra nous avertir puis appeler les numéros utiles indiqués sur votre documentation de voyage.

En fonction de la situation, soit votre vélo sera réparé, soit vous en aurez un de remplacement.

c. Que faire en cas de vol ?

Si vous suivez toutes nos recommandations pour bien garer votre vélo, il y a peu de chance pour que vous vous le fassiez voler.

Si toutefois, cela vous arrive, il faudra **nous prévenir immédiatement, ainsi que votre loueur.** Tous les numéros de contact sont indiqués dans votre documentation de voyage.

d. Est-ce que mon vélo est assuré ?

Il n'existe pas encore aujourd'hui d'assurance pour les vélos de location. Pour éviter tout problème, nous mettons à votre disposition un guide pour bien sécuriser votre vélo. En le respectant, et en conduisant prudemment, votre séjour devrait se passer tout à fait sereinement.

Notre assurance Tranquillité proposée en option ne couvre pas votre location de vélo.

Votre assurance, via votre contrat d'habitation, peut couvrir votre location de vélo. Nous vous invitons à vous renseigner auprès d'elle.

e. Est-ce qu'une caution est demandée ?

Oui, le loueur demande une caution de 1000 euros par vélo, 500 euros sur des groupes de 3 personnes. En cas de vols ou dommages, il se réserve le droit de prélever la caution.

Si après lecture de ce document, il vous reste encore quelques questions, vous pouvez contacter [notre équipe de conseillères](#).

Au plaisir de vous accompagner dans l'organisation de ce beau séjour,

L'équipe Via Compostela